

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

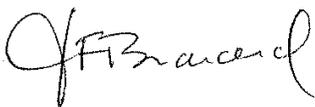
Il est bon de rappeler que la subvention du gouvernement du Québec de 630 millions de dollars est composée d'un montant de 600 millions de dollars dédié aux opérations de La Financière agricole du Québec et d'un montant de 30 millions de dollars pour couvrir les coûts en intérêts sur le déficit cumulé au 31 mars 2010 et que, conformément aux directives gouvernementales, le solde résiduel de ce montant est affecté au remboursement de ce même déficit.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,
Jean-François Brouard

Lévis, le 15 juin 2011

Rapport du comité de vérification

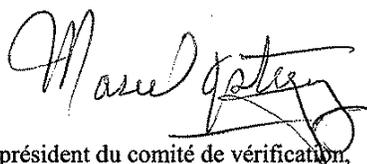
Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2011 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des nouvelles exigences et normes d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers consolidés audités.



Le président du comité de vérification,
Marcel Ostiguy

Lévis, le 15 juin 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Financière agricole du Québec, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2011, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit cumulé et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

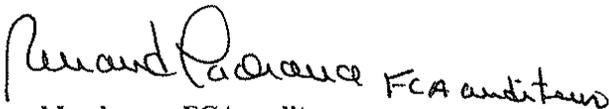
Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,


Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 15 juin 2011

États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec

La Financière agricole du Québec

Résultats consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	631 642	686 905
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	145 120	163 644
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	4 488	2 080
Droits administratifs	6 267	4 268
Intérêts - Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 760	3 643
Intérêts et revenus de placements	1 175	1 150
Autres revenus	220	391
	<u>797 672</u>	<u>862 081</u>
CHARGES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance stabilisation des revenus agricoles	403 406	461 336
d'assurance récolte	47 243	46 991
d'assurance prêts agricoles et forestiers	12 010	11 548
Programme Agri-stabilité (note 5)	139 033	171 750
Programme Agri-investissement (note 5)	37 012	30 203
Programme Agri-Québec (note 5)	78 959	--
Contribution au paiement de l'intérêt	421	996
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	9 906	10 732
Autres programmes (note 6)	726	1 324
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production	--	1 300
Frais d'administration (note 7)	57 175	57 666
Intérêts (note 8)	11 508	6 648
Perte de valeur sur placements en BTAA (note 15)	889	2 165
	<u>798 288</u>	<u>802 659</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.	(616)	59 422
QUOTE-PART DE LA PERTE DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC	(96)	(1 244)
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(712)	58 178

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

Déficit cumulé consolidé

de l'exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011		2010	
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution du déficit cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	(586 490)	--	(586 490)	(644 668)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES <i>(note 9)</i>	23 842	(24 554)	(712)	58 178
SOLDE À LA FIN <i>(note 9)</i>	(562 648)	(24 554)	(587 202)	(586 490)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

Bilan consolidé

au 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 131	145
Placements temporaires (<i>note 10</i>)	904	79 788
Créances et intérêts courus	31 890	2 245
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (<i>note 11</i>)	5 695	5 100
À recevoir des fonds (<i>note 12</i>)	590 855	708 002
À recevoir du gouvernement du Canada (<i>note 13</i>)	124 837	109 557
Versements à recevoir sur prêts (<i>note 14</i>)	<u>463</u>	<u>579</u>
	756 775	905 416
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (<i>note 11</i>)	930	809
Prêts (<i>note 14</i>)	1 591	2 337
Placements (<i>note 15</i>)	81 558	82 750
Immobilisations (<i>note 16</i>)	<u>3 457</u>	<u>3 742</u>
	<u><u>844 311</u></u>	<u><u>995 054</u></u>

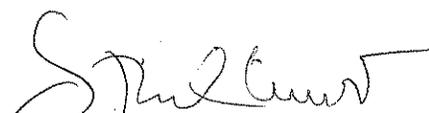
La Financière agricole du Québec

Bilan consolidé (suite)

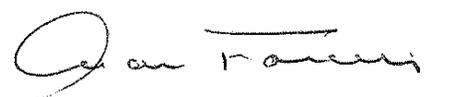
au 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 17)	1 085 919	1 345 767
Charges à payer (note 18)	8 161	5 982
Contribution provinciale reportée (note 19)	86	243
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 20)	57 627	56 033
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	24 608	21 102
Dû aux fonds (note 21)	11 904	947
Dû au gouvernement du Canada	1 072	100
Dû au gouvernement du Québec (note 22)	1 318	1 262
Provision pour programme Agri-stabilité (note 5)	89 303	78 586
Provision pour programme Agri-investissement (note 5)	47 845	47 517
Provision pour programme Agri-Québec (note 5)	78 959	--
Provision pour vacances	5 059	4 988
	<u>1 411 861</u>	<u>1 562 527</u>
Dû au gouvernement du Québec (note 22)	4 294	4 294
Provision pour congés de maladie (note 23)	15 358	14 723
	<u>1 431 513</u>	<u>1 581 544</u>
DÉFICIT CUMULÉ (note 9)	(587 202)	(586 490)
	<u>844 311</u>	<u>995 054</u>
Engagements (note 24)		



Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour


Le président du conseil d'administration,

André Forcier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

Flux de trésorerie consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(712)	58 178
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 271	1 296
Gain sur disposition d'immobilisations	(1)	(14)
Gain sur disposition de placements en BTAA	(417)	(272)
Perte de valeur sur placements en BTAA	889	2 165
Quote-part de la perte de Capital Financière agricole inc.	96	1 244
	<u>1 126</u>	<u>62 597</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 25)	<u>182 052</u>	<u>(1 599)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>183 178</u>	<u>60 998</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avance à Capital Financière agricole inc.	(716)	(966)
Encaissements de prêts	862	1 013
Produit de disposition de placements en BTAA	958	6 570
Acquisitions de placements	(334)	--
Acquisitions d'immobilisations	(999)	(1 375)
Produit de disposition d'immobilisations	1	15
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(228)</u>	<u>5 257</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires, flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(259 848)</u>	<u>13 091</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(76 898)</u>	<u>79 346</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>79 933</u>	<u>587</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>3 035</u>	<u>79 933</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	2 131	145
Placements temporaires	904	79 788
	<u>3 035</u>	<u>79 933</u>
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	11 310	6 475
Montant relatif à l'acquisition d'immobilisations inclus dans le poste charges à payer	--	13

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec**Notes complémentaires**

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, d'assurance récolte et d'assurance prêts agricoles et forestiers, qui font l'objet d'états financiers distincts. Elle verse une contribution aux Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, et elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers.

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Pour mettre en œuvre cet effort de restructuration, l'Assemblée nationale a adopté, le 8 juin 2011, le projet de loi 130 permettant l'intégration du Fonds à compter du 1^{er} octobre 2011.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour les programmes, la contribution du gouvernement du Canada, les vacances et les congés de maladie, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole, de la filiale Capital Financière agricole inc. et de Financière agricole du Québec - Développement international.

Méthode de consolidation

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec - Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers.

La participation dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est enregistrée au coût, lequel est ajusté annuellement de la quote-part de La Financière agricole dans les résultats de cette entreprise, avec contrepartie aux déficits cumulés. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entreprise publique avec celles de la Société.

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %
Développement informatique	20 %

Contributions, subventions et paiements de transfert

Les contributions, subventions et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La convention signée entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec s'est terminée le 31 mars 2010. En vertu de cette convention, le Ministère versait pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars. De plus, une contribution supplémentaire de 380 millions de dollars a été versée par le ministre pour ce même exercice, en vertu du décret 242-2010 du 24 mars 2010.

Pour les exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015, le gouvernement du Québec accorde une contribution annuelle de 630 millions de dollars. En vertu du décret 243-2010 du 24 mars 2010, le gouvernement a octroyé une subvention de 630 millions de dollars pour 2010-2011, sous réserve de l'allocation des crédits par ce dernier.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1 400 milliers de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :		
Contribution annuelle	630 000 ⁽¹⁾	305 000
Contribution supplémentaire	--	380 000
Contributions afférentes à l'administration des programmes du MAPAQ	242	505
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	<u>1 400</u>	<u>1 400</u>
	<u><u>631 642</u></u>	<u><u>686 905</u></u>

⁽¹⁾ Cette enveloppe inclut un montant de 30 millions de dollars pour couvrir le coût des intérêts sur le déficit cumulé au 31 mars 2010. Advenant que la somme des intérêts en cause soit inférieure au montant de 30 millions de dollars, le solde résiduel est alors affecté conformément aux directives du gouvernement au remboursement de ce même déficit.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<i>Cultivons l'avenir</i> : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au :		
programme Agri-protection pour :		
la contribution au programme	28 162	27 754
la contribution à l'administration	8 452	10 307
programme Agri-stabilité pour :		
la contribution au programme (note 5)	80 727	101 802
la contribution à l'administration	3 864	3 789
programme Agri-investissement pour :		
la contribution au programme (note 5)	22 165	18 056
la contribution à l'administration	1 586	1 843
	<u>144 956</u>	<u>163 551</u>
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement pour :		
la contribution de démarrage et l'aide à la transition	--	93
la contribution à l'administration	164	--
	<u>145 120</u>	<u>163 644</u>

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Programme Agri-stabilité	84 591	105 591
Programme d'assurance récolte	36 614	38 061
Programme Agri-investissement	23 915	19 992
	<u>145 120</u>	<u>163 644</u>

5. PROGRAMMES AGRI-STABILITÉ, AGRI-INVESTISSEMENT ET AGRI-QUÉBEC

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de programme peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

6. AUTRES PROGRAMMES

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	726	1 279
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	--	45
	<u>726</u>	<u>1 324</u>

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Traitements et avantages sociaux	44 173	44 412
Transport et communication	3 148	3 430
Loyers	3 617	3 528
Services professionnels et administratifs	3 985	4 050
Fournitures et matériel	753	743
Entretien et réparations	228	207
Amortissement des immobilisations	1 271	1 296
	<u>57 175</u>	<u>57 666</u>

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Programmes de financement agricole et forestier	21 363	20 935
Programme d'assurance récolte	14 087	17 178
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 988	8 354
Programme Agri-stabilité	7 661	7 380
Programme Agri-investissement	2 650	3 075
Programme Agri-Québec	1 359	--
Capital Financière agricole inc.	106	147
Financière agricole du Québec - Développement international	718	585
Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)	243	--
Autres	--	12
	<u>57 175</u>	<u>57 666</u>

8. INTÉRÊTS

Les intérêts relatifs au déficit cumulé consolidé au 31 mars 2010 se sont élevés à 6 158 milliers de dollars pour le présent exercice.

9. DÉFICIT CUMULÉ

Le 19 novembre 2009, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec indiquait à la Société que le gouvernement prenait en charge la résorption du déficit cumulé d'opération au 31 mars 2010 et que les sommes nécessaires seraient ajoutées au montant de l'enveloppe annuelle de la Société selon des modalités à définir et conditionnellement au respect de certaines conditions. Les modalités ne sont pas encore définies en date de la finalisation des présents états financiers consolidés. De plus, des mécanismes de suivi et de contrôle des coûts ont été prévus, notamment que tout surplus cumulé devrait être utilisé pour constituer une réserve afin de contrer les risques exceptionnels.

Le 23 décembre 2010, le ministre s'est engagé à permettre à La Financière agricole de verser aux producteurs visés par la mesure d'efficacité au titre de mesure d'atténuation les surplus réalisés sans excéder les sommes qui auraient été autrement versées en l'absence de ladite mesure, en respect du cadre réglementaire et après versement au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles des contributions requises par les analyses actuarielles. Ladite mesure d'efficacité ne s'applique pas en 2010-2011. En 2011-2012 et 2012-2013, elle ne s'applique que partiellement pour les produits veaux d'embouche et agneaux. Elle n'a aucun effet lorsqu'il n'y aurait pas eu de paiement de compensation avant l'application de la mesure. Le conseil d'administration de La Financière agricole prendra position sur la gestion de surplus, le cas échéant, à la suite du dépôt des états financiers consolidés 2011-2012.

Le tableau suivant présente la répartition du déficit cumulé au 31 mars 2011:

	2011		
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution du déficit cumulé des opérations depuis le 1^{er} avril 2010	Total
SOLDE AU DÉBUT	(586 490)	--	(586 490)
Répartition des résultats :			
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010 :			
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	30 000	--	30 000
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010 (note 8)	(6 158)	--	(6 158)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	--	(24 554)	(24 554)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	23 842	(24 554)	(712)
SOLDE À LA FIN	(562 648)	(24 554)	(587 202)

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 1 %	904	56 425
Acceptations bancaires	--	23 363
	<u>904</u>	<u>79 788</u>

11. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Sans intérêt ni modalité de remboursement	6	3
Portant intérêt aux taux variant de 1,25 % à 1,30 %, échéant jusqu'au 28 avril 2011	5 689	5 097
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	<u>930</u>	<u>809</u>
	6 625	5 909
Versements à recevoir à court terme	<u>(5 695)</u>	<u>(5 100)</u>
	<u>930</u>	<u>809</u>

12. À RECEVOIR DES FONDS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 126	17 136
Portant intérêt à des taux variant entre 1,45 % et 1,51 %, échéant jusqu'au 24 mai 2011	<u>589 729</u>	<u>670 782</u>
	590 855	687 918
Fonds d'assurance récolte	<u>--</u>	<u>20 084</u>
	<u>590 855</u>	<u>708 002</u>

13. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
<i>Cultivons l'avenir</i> : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au :		
programme Agri-stabilité	96 851	80 227
programme Agri-investissement	27 627	27 760
programme Agri-protection	359	1 223
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement	--	347
	<u>124 837</u>	<u>109 557</u>

14. PRÊTS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Portant intérêt à des taux variant entre 2,5 % et 8 %	2 054	2 916
Versements à recevoir à court terme	(463)	(579)
	<u>1 591</u>	<u>2 337</u>
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	20	41
entre 1 et 5 ans	1 012	956
5 ans et plus	1 022	1 919
	<u>2 054</u>	<u>2 916</u>

Le capital et les intérêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

15. PLACEMENTS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	69 589	71 019
Participation dans Capital Financière agricole inc.	11 635	11 731
Autres participations	334	--
	<u>81 558</u>	<u>82 750</u>

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Au 31 mars 2011, La Financière agricole du Québec détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) dans le cadre de la restructuration de ces instruments. Conformément au plan de restructuration, ces nouveaux billets, à taux variable et à plus long terme, sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 889 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2011 (2010 : 2 165 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2011 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

15. PLACEMENTS (suite)**Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)**

La Financière agricole détient les BTAA suivants :

	2011		2010	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
BTAA inclus dans le plan de restructuration :				
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	28 935	28 935	28 935	28 935
Catégorie A-2	31 436	31 385	31 436	31 385
Catégorie B	5 706	--	5 706	--
Catégorie C	2 046	--	2 046	--
Actifs inadmissibles	3 022	942	5 810	1 035
Véhicules d'actifs cadres 3				
Actifs traditionnels	622	--	1 199	160
Actifs inadmissibles	7 529	5 372	7 885	6 549
	79 296	66 634	83 017	68 064
BTAA exclu du plan de restructuration	2 955	2 955	2 955	2 955
	82 251	69 589	85 972	71 019

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable :

	2011		2010	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	85 972	71 019	93 943	79 482
Disposition	(958)	(541)	(6 570)	(6 298)
Radiation	(2 763)	--	(1 401)	--
Perte de valeur de l'exercice	--	(889)	--	(2 165)
Solde à la fin	82 251	69 589	85 972	71 019

15. PLACEMENTS (suite)

Participation dans Capital Financière agricole inc.

La Financière agricole détient 90,1 % des actions de la filiale, dont les résultats sommaires sont les suivants :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Résultats		
Produits	986	1 252
Charges et quote-part des résultats des sociétés satellites	1 093	2 632
Perte nette	(107)	(1 380)
Bilan		
Actifs	19 628	19 073
Passifs	6 745	6 084
Avoir net	12 883	12 989

Autres participations

Au cours de l'exercice, La Financière agricole a fait l'acquisition du tiers des actions de Gestion FIRA inc. et d'une participation équivalente dans le Fonds d'investissement pour la relève agricole, une société en commandite. Les placements n'ont subi aucune dévaluation depuis leur acquisition.

16. IMMOBILISATIONS

	<u>2011</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>
Mobilier et équipement	845	653	192
Équipement informatique	1 635	1 188	447
Stations météorologiques	782	280	502
Développement informatique	10 098	7 782	2 316
	13 360	9 903	3 457
	<u>2010</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>
Mobilier et équipement	791	558	233
Équipement informatique	2 298	1 609	689
Stations météorologiques	782	202	580
Développement informatique	9 282	7 042	2 240
	13 153	9 411	3 742

Au cours de l'exercice, les acquisitions de mobilier et équipement, d'équipement informatique et du développement informatique ont été respectivement de 54 495 \$, 116 162 \$ et de 815 807 \$. De plus, le coût de l'équipement informatique disposé s'élève à 778 928 \$.

17. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Acceptations bancaires - institutions financières, 1,22 % à 1,25 %, échéant jusqu'au 29 avril 2011	99 925	151 175
Billets à escompte, 1,20 % à 1,29 %, échéant jusqu'au 24 mai 2011	782 694	464 392
Billets au pair - Fonds de financement du gouvernement du Québec, 1,25 % à 1,62 %, échéant jusqu'au 29 juin 2011	203 300	730 200
	<u>1 085 919</u>	<u>1 345 767</u>

En vertu du décret 380-2010 du gouvernement du Québec, daté du 29 avril 2010, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 1 598 millions de dollars échéant le 30 juin 2011 (2010 : 1 869 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mars 2011, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 3 496 millions de dollars (2010 : 4 038 millions de dollars) et 1 598 millions de dollars (2010 : 1 869 millions de dollars).

18. CHARGES À PAYER

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	2 601	2 738
Contribution au paiement de l'intérêt	96	179
Programme Agri-stabilité	1 645	13
Traitements et avantages sociaux	1 249	1 033
Fournisseurs	2 224	1 486
Intérêts sur emprunts temporaires	199	172
Autres	147	361
	<u>8 161</u>	<u>5 982</u>

19. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente la contribution non utilisée du Programme d'aide spéciale aux fromageries.

20. COMPTE DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Solde au début	56 033	40 174
Dépôts des participants	34 128	23 102
Contribution de La Financière agricole du Québec	36 627	52 119
Intérêts distribués dans les comptes des participants	142	139
Retraits des participants	<u>(69 303)</u>	<u>(59 501)</u>
Solde à la fin	<u><u>57 627</u></u>	<u><u>56 033</u></u>

21. DÛ AUX FONDS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Fonds d'assurance récolte :		
Portant intérêt au taux de 1,2 %, échéant jusqu'au 8 avril 2011	4 000	--
Sans intérêt ni modalité de remboursement	<u>603</u>	<u>947</u>
	4 603	947
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	<u>7 301</u>	<u>--</u>
	<u><u>11 904</u></u>	<u><u>947</u></u>

22. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Sans intérêt ni modalité de remboursement	5 612	5 556
Versements à payer à court terme	<u>(1 318)</u>	<u>(1 262)</u>
	<u><u>4 294</u></u>	<u><u>4 294</u></u>

23. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Solde au début	14 723	14 642
Charge de l'exercice	1 898	846
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(1 263)</u>	<u>(765)</u>
Solde à la fin	<u><u>15 358</u></u>	<u><u>14 723</u></u>

Description

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strates d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2011 :

Taux d'indexation variant de 3,43 % à 4,55 % (2010 : 3,1 % à 3,45 %)

Taux d'actualisation variant de 2,33 % à 4,83 % (2010 : 2,52 % à 5,1 %)

Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 3 à 33 ans (2010 : 3 à 32 ans)

24. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputable au prochain exercice financier totalisent 7 505 milliers de dollars (2010 : 7 590 milliers de dollars).

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière s'élèvent à 2 602 milliers de dollars (2010 : 3 328 milliers de dollars).

25. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Créances et intérêts courus	(29 645)	24 484
À recevoir des fonds	117 147	1 583
À recevoir du gouvernement du Québec	--	968
À recevoir du gouvernement du Canada	(15 280)	(21 841)
Charges à payer	2 192	(902)
Contribution provinciale reportée	(157)	(45)
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	3 506	6 819
Comptes des participants au programme Agri-investissement	1 594	15 859
Dû aux fonds	10 957	(16 253)
Dû au gouvernement du Québec	56	(65)
Dû au gouvernement du Canada	972	--
Provision pour programme Agri-stabilité	10 717	9 701
Provision pour programme Agri-investissement	328	(21 937)
Provision pour programme Agri-Québec	78 959	--
Provision pour vacances	71	(51)
Provision pour congés de maladie	635	81
	<u><u>182 052</u></u>	<u><u>(1 599)</u></u>

26. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2011, les taux de cotisation de la Société au RREGOP, au RRAS et au RRPE ont augmenté de 8,19 % à 8,69 %, de 10,54 % à 11,54 % et de 10,54 % à 11,54 % respectivement.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 264 milliers de dollars (2010 : 2 274 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Loyers - Société immobilière du Québec	3 515	3 433
Fournitures et communication - Centre de services partagés du Québec	1 403	1 548
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	--	1 300

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

28. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Rapport du fiduciaire

La Financière agricole du Québec (la Société) est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte. Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

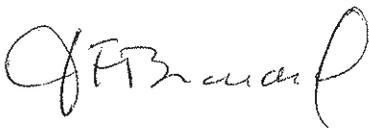
Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,



Le président-directeur général de la Société,
Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives de la Société,
Jean-François Brouard

Lévis, le 15 juin 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, qui comprennent les bilans au 31 mars 2011, l'état des résultats et du déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et l'état des résultats et de l'avoir du Fonds d'assurance récolte pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

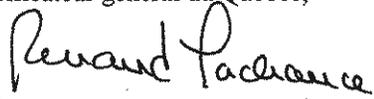
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de leurs exploitations et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,


Renaud Lachance, FCA auditeur FCA auditeur

Ouébec, le 15 juin 2011

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Résultats et déficit cumulé

de l'exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
PRODUITS		
Contributions des adhérents <i>(note 4)</i>	214 235	230 668
Contribution de La Financière agricole du Québec <i>(note 4)</i>	403 406	461 336
Intérêts	23	44
	<u>617 664</u>	<u>692 048</u>
CHARGES		
Compensations aux adhérents <i>(note 4)</i>	487 706	582 547
Intérêts - La Financière agricole du Québec	8 760	3 643
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production	1 300	--
Autres frais	81	118
	<u>497 847</u>	<u>586 308</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	119 817	105 740
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>(759 712)</u>	<u>(865 452)</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>(639 895)</u></u>	<u><u>(759 712)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Bilan

au 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	173	290
Créances et intérêts courus	10 539	4 743
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	7 301	--
Avances aux adhérents (note 8)	<u>32 768</u>	<u>83 928</u>
	<u>50 781</u>	<u>88 961</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer (note 9)	2 382	9 066
Dû à La Financière agricole du Québec (note 10)	590 855	687 918
Contributions des adhérents reportées	42 460	60 384
Provision pour compensations	<u>54 979</u>	<u>91 305</u>
	690 676	848 673
DÉFICIT CUMULÉ (note 15)	<u>(639 895)</u>	<u>(759 712)</u>
	<u>50 781</u>	<u>88 961</u>

Engagement (note 13)

Éventualités (note 14)


Le président-directeur général de la Société,
Jacques Brind'Amour

Le président du conseil d'administration de la Société,
André Forcier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

Résultats et avoir

de l'exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
PRODUITS		
Contributions des adhérents	32 170	30 159
Contribution de La Financière agricole du Québec	47 243	46 991
Intérêts et revenus de placements	854	620
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA (note 7)	1 901	2 566
Plus-value non réalisée sur autres placements	<u>2 551</u>	<u>3 889</u>
	<u>84 719</u>	<u>84 225</u>
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	42 413	122 289
Intérêts	<u>100</u>	<u>20</u>
	<u>42 513</u>	<u>122 309</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	42 206	(38 084)
AVOIR AU DÉBUT	<u>36 925</u>	<u>75 009</u>
AVOIR À LA FIN	<u><u>79 131</u></u>	<u><u>36 925</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

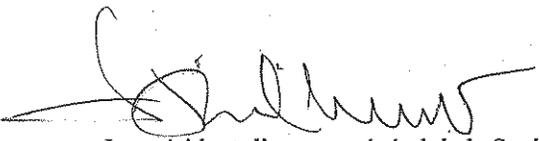
Fonds d'assurance récolte

Bilan

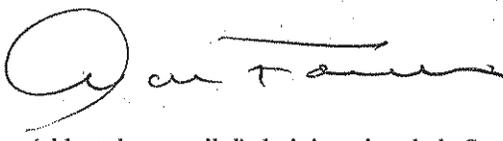
au 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	39	187
Placements temporaires (note 5)	5 810	141
Créances et intérêts courus	517	453
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 6)	<u>4 603</u>	<u>947</u>
	10 969	1 728
Placements (note 7)	<u>71 513</u>	<u>67 707</u>
	<u>82 482</u>	<u>69 435</u>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	54	793
Contributions des adhérents reportées	1 038	796
Dû à La Financière agricole du Québec	--	20 084
Provision pour indemnités	<u>2 259</u>	<u>10 837</u>
	3 351	32 510
AVOIR	<u>79 131</u>	<u>36 925</u>
	<u>82 482</u>	<u>69 435</u>



Le président-directeur général de la Société,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration de la Société,
André Forcier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-O.1) permettant d'administrer leur programme respectif.

Les contributions au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles sont payées aux deux tiers par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de La Financière agricole.

Elle verse également une contribution annuelle au Fonds d'assurance récolte. Le partage de la prime entre les producteurs et La Financière agricole varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour La Financière agricole.

Les contributions sont déterminées à partir d'une méthodologie de tarification établie, avec des normes et des critères définis permettant de rencontrer les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. MÉTHODES COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour compensations et pour indemnités ainsi que la juste valeur de certains instruments financiers.

États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Instruments financiers

a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par la direction.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les créances et intérêts courus, les montants à recevoir de La Financière agricole. Les passifs financiers comprennent les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole. De plus, la direction a désigné de façon irrévocable à des fins de transaction les placements à long terme.

c) Informations à fournir et présentation

Les Fonds ont fait le choix de continuer d'appliquer les normes énoncées au chapitre 3861 - "Instruments financiers - informations à fournir et présentation" au lieu d'appliquer les chapitres 3862 - "Instruments financiers - informations à fournir" et 3863 - "Instruments financiers - présentation", tel que permis par le Conseil des normes comptables.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel ils pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2010 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 15.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Normes internationales d'information financière (IFRS)

À la suite d'une décision du Conseil des normes comptables du Canada, les sociétés ayant une obligation d'information du public, incluant les entités qui détiennent des actifs en qualité de fiduciaire pour un vaste groupe de tiers, seront tenues d'adopter les IFRS, en ce qui a trait à la comptabilisation et à la présentation de l'information financière. Ces normes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Conséquemment, les Fonds adopteront les IFRS au 1^{er} avril 2011 et produiront leurs premiers états financiers selon les IFRS à compter du prochain exercice financier, y compris les données comparatives.

4. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 594 371 milliers de dollars (2010 : 776 265 milliers de dollars) et les contributions de 724 306 milliers de dollars (2010 : 885 722 milliers de dollars) ont été réduites respectivement de 106 665 milliers de dollars (2010 : 193 718 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2011	2010
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 1 %	5 810	141

6. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2011	2010
Portant intérêt au taux de 1,2 %, échéant jusqu'au 8 avril 2011	4 000	--
Sans intérêt ni modalité de remboursement	603	947
	4 603	947

7. PLACEMENTS

	2011	2010
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	16 522	14 991
Dépôts à participation	54 991	52 716
	71 513	67 707

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Au 31 mars 2011, le Fonds d'assurance récolte détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) dans le cadre de la restructuration de ces instruments. Conformément au plan de restructuration, ces nouveaux billets, à taux variable et à plus long terme, sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

7. PLACEMENTS (suite)**Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)**

La direction a déterminé, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2011, une plus-value non réalisée de 1 901 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice terminé à cette date (2010 : 2 566 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2011. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future des BTAA comprennent, notamment des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA.

Le Fonds détient les titres suivants de BTAA :

	2011		2010	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	3 980	11 203	13 980	10 683
Catégorie A-2	6 497	4 502	6 497	4 112
Catégorie B	1 179	651	1 179	192
Catégorie C	671	166	671	--
Actifs inadmissibles	--	--	371	4
	<u>22 327</u>	<u>16 522</u>	<u>22 698</u>	<u>14 991</u>

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale :

	2011	2010
Solde au début	22 698	23 039
Disposition	--	(45)
Radiation	(371)	(296)
Solde à la fin	<u>22 327</u>	<u>22 698</u>

7. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2011 a été établie par la Caisse en considérant une moins-value non réalisée de 1 673 milliers de dollars (2010 : 1 884 milliers de dollars) sur des BTAA que le fonds particulier détient dans le portefeuille spécialisé BTAA.

La direction considère que l'estimation de la juste valeur des dépôts à participation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2011. Cette estimation est comptabilisée dans les états financiers trimestriels du fonds particulier du Fonds dressé par la Caisse à cette date. Néanmoins, la juste valeur présentée peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de la présence de BTAA dans ce portefeuille.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 358 milliers de dollars (2010 : 2 473 milliers de dollars).

8. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Céréales, maïs-grain et oléagineux	31 557	83 928
Pommes	<u>1 211</u>	<u>--</u>
	<u><u>32 768</u></u>	<u><u>83 928</u></u>

9. CHARGES À PAYER

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Contributions et compensations	2 247	8 925
Crédits de contribution	<u>135</u>	<u>141</u>
	<u><u>2 382</u></u>	<u><u>9 066</u></u>

Les crédits de contribution sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

10. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 126	17 136
Portant intérêt à des taux variant entre 1,45 % et 1,51 %, échéant jusqu'au 24 mai 2011	<u>589 729</u>	<u>670 782</u>
	<u><u>590 855</u></u>	<u><u>687 918</u></u>

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, les fonds fiduciaires sont apparentés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente au coût en raison de leur échéance rapprochée.

Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène, de ce fait, le fonds à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour les fonds sont liés à leurs débiteurs respectifs ainsi qu'aux BTAA pour le Fonds d'assurance récolte. La gestion du risque relative aux créances est assurée par des politiques et des outils de suivi et de gestion s'y rattachant.

La valeur comptable des actifs financiers respectifs constitue l'exposition maximale des fonds. De plus, aucun débiteur n'a fait l'objet d'une provision pour mauvaises créances.

Risque du taux d'intérêt

Le Fond d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé à un risque de fluctuation de taux d'intérêt en raison des emprunts effectués auprès de La Financière agricole pour de courtes périodes.

Le Fonds d'assurance récolte est également exposé au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les placements à long terme qu'il détient, soit les dépôts à participation et les BTAA (note 7).

13. ENGAGEMENT

L'engagement relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice est de 1 300 milliers de dollars (2010 : 1 300 milliers de dollars).

14. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet d'une poursuite de l'ordre de 138 millions de dollars plus intérêts de la part d'un groupe de producteurs porcins qui contestent la méthodologie du coût de production applicable pour les années 2006 à 2008. À la date de préparation des états financiers, La Financière agricole, à titre de fiduciaire, n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ce litige et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

Le Fonds fait également l'objet de cinq autres litiges. Deux de ceux-ci concernent la prise en compte d'interventions du gouvernement fédéral qui ont un impact sur le versement des compensations en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et regroupent 136 producteurs. Le montant des réclamations totalise 14,9 millions de dollars plus intérêts. Deux autres litiges concernent l'application de la pénalité prévue au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles dans le cas d'un défaut de participer aux études de coût de production. Les réclamations totalisent 89 694 dollars de compensations non versées, le tout avec intérêts. Enfin, le dernier litige concerne le retranchement d'unités animales de l'inventaire de l'adhérent et la retenue des frais d'administration pour des animaux assurés par une coopérative. La réclamation s'élève à 40 652 dollars.

Le Fonds d'assurance récolte, quant à lui, fait l'objet d'un litige contestant l'échantillonnage sur la base de sites retenus aux fins de l'expertise. La réclamation comprend un montant de 81 615 dollars d'indemnités non versées et un montant de 20 000 dollars en dommages et intérêts.

À la date de préparation des états financiers, le fiduciaire n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ces litiges et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard dans les fonds fiduciaires respectifs.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société à titre de fiduciaire du patrimoine sont prises sur ce patrimoine.

15. ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

<i>PRODUITS ASSURABLES</i>	<i>Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2010</i>	<i>Contributions</i>	<i>Compensations</i>	<i>Intérêts et autres frais</i>	<i>Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2011</i>
Veaux d'embouche	(45 782)	113 076	107 992	551	(41 249)
Bouvillons et bovins d'abattage	(22 047)	45 884	43 010	230	(19 403)
Veaux de lait	2 280	30 527	31 967	26	814
Veaux de grain	741	7 496	4 722	(9)	3 524
Porcelets	(238 531)	107 661	33 401	2 452	(166 723)
Porcs	(449 232)	193 036	62 706	5 425	(324 327)
Agneaux	(1 455)	13 872	13 551	14	(1 148)
Pommes de terre	(1 951)	1 766	327	41	(553)
Céréales, maïs-grain et oléagineux	281	99 290	180 912	1 299	(82 640)
Pommes	(4 016)	5 033	9 118	89	(8 190)
	<u>(759 712)</u>	<u>617 641</u>	<u>487 706</u>	<u>10 118</u>	<u>(639 895)</u>

<i>PRODUITS ASSURABLES</i>	<i>Année d'assurance courante</i>	<i>Période couverte par l'année d'assurance</i>
Veaux d'embouche	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Bouvillons et bovins d'abattage	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Veaux de lait	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Veaux de grain	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Porcelets	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Porcs	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Agneaux	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Pommes de terre	2009	1 ^{er} août 2009 au 31 juillet 2010
Céréales	2009	1 ^{er} août 2009 au 31 juillet 2010
Maïs-grain	2009	1 ^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010
Soya	2009	1 ^{er} septembre 2009 au 31 août 2010
Canola	2009	15 août 2009 au 14 août 2010
Pommes	2009	15 août 2009 au 14 août 2010

Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

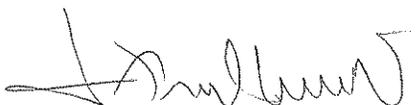
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

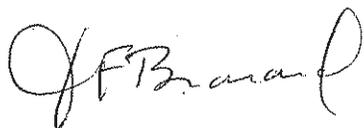
Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers,



Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,

Jean-François Brouard

Lévis, le 15 juin 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats et de l'avoir et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

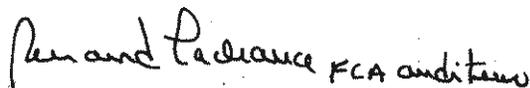
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 15 juin 2011

Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers

Résultats et avoir

de l'exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
PRODUITS		
Droits d'assurance (note 3)	12 010	11 548
Revenus de placements	2 119	1 347
Recouvrement (note 4)	167	456
	<u>14 296</u>	<u>13 351</u>
CHARGES		
Honoraires professionnels	3	61
Débours de garanties (note 4)	15 272	14 019
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 4)	(5 685)	20 775
Perte de valeur sur placements en BTAA (note 6)	81	--
	<u>9 671</u>	<u>34 855</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	4 625	(21 504)
AVOIR AU DÉBUT	<u>59 846</u>	<u>81 350</u>
AVOIR À LA FIN	<u><u>64 471</u></u>	<u><u>59 846</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers

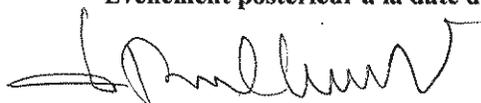
Bilan

au 31 mars 2011

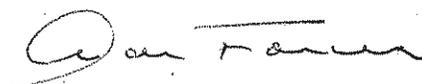
(en milliers de dollars)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	--	6
Placements temporaires (note 5)	2 985	3 812
Revenus de placements à recevoir	<u>457</u>	<u>478</u>
	3 442	4 296
Placements (note 6)	<u>62 479</u>	<u>162 685</u>
	<u><u>165 921</u></u>	<u><u>166 981</u></u>
PASSIF		
À court terme		
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 7)	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 4)	<u>91 450</u>	<u>97 135</u>
	101 450	107 135
AVOIR	<u>64 471</u>	<u>59 846</u>
	<u><u>165 921</u></u>	<u><u>166 981</u></u>

Événement postérieur à la date du bilan (note 9)



Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour


Le président du conseil d'administration

André Forcier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers

Flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 625	(21 504)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	(5 685)	20 775
Perte sur disposition de dépôts à participation	2	106
Gain sur disposition de placements en BTAA	(54)	(7)
Perte de valeur sur placements en BTAA	81	--
	<u>(1 031)</u>	<u>(630)</u>
Variation des revenus de placements à recevoir, élément hors caisse lié aux activités d'exploitation	21	55
	<u>(1 010)</u>	<u>(575)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de dépôts à participation	48	1 789
Produit de disposition de placements en BTAA	129	958
Acquisitions de placements	--	(2 601)
	<u>177</u>	<u>146</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(833)	(429)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 818	4 247
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 985	3 818
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	--	6
Placements temporaires	2 985	3 812
	<u>2 985</u>	<u>3 818</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers

Notes complémentaires

31 mars 2011

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*, (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la moins-value durable sur les placements et la provision pour garanties de prêts.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5,4 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garantis, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Solde au début	97 135	76 360
Débours de garanties	(15 272)	(14 019)
Recouvrement	167	456
Provision pour garanties de prêts de l'exercice	<u>9 420</u>	<u>34 338</u>
Solde à la fin	<u><u>91 450</u></u>	<u><u>97 135</u></u>
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Le solde à la fin se détaille comme suit :		
Provision spécifique	28 442	30 025
Provision générale	<u>63 008</u>	<u>67 110</u>
	<u><u>91 450</u></u>	<u><u>97 135</u></u>

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 335,5 millions de dollars (2010 : 4 341,0 millions de dollars). Au 31 mars 2011, les prêts et ouvertures de crédit garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 71,9 millions de dollars (2010 : 70,3 millions de dollars).

Garantie de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit :

	<u>2011</u>		<u>2010</u>	
	<u>Montant utilisé</u>	<u>Montant inutilisé</u>	<u>Montant utilisé</u>	<u>Montant inutilisé</u>
Prêts	4 309 645	310 492	4 309 539	275 711
Ouvertures de crédit	<u>25 874</u>	<u>34 607</u>	<u>31 487</u>	<u>35 905</u>
	<u><u>4 335 519</u></u>	<u><u>345 099</u></u>	<u><u>4 341 026</u></u>	<u><u>311 616</u></u>

4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)**Garantie de prêts (suite)**

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
moins de 5 ans	416 327	421 986
entre 5 et 10 ans	1 297 532	1 294 597
entre 10 et 15 ans	1 476 104	1 522 123
entre 15 et 20 ans	1 123 444	1 081 178
20 ans et plus	22 112	21 142
	<u>4 335 519</u>	<u>4 341 026</u>

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
moins de 4 %	1 943 945	1 662 153
de 4 % à 5,99 %	755 543	977 319
6 % et plus	453 659	611 395
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	1 182 372	1 090 159
	<u>4 335 519</u>	<u>4 341 026</u>

Le Fonds dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs, 1,24 %, échéant le 2 mai 2011	1 998	3 199
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 1 %	987	613
	<u>2 985</u>	<u>3 812</u>

6. PLACEMENTS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	6 888	7 044
Dépôts à participation, au coût	<u>155 591</u>	<u>155 641</u>
	<u><u>162 479</u></u>	<u><u>162 685</u></u>

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Au 31 mars 2011, le Fonds détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) dans le cadre de la restructuration de ces instruments. Conformément au plan de restructuration, ces nouveaux billets, à taux variable et à plus long terme, sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, la Fonds a constaté une baisse de valeur durable de 81 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2011 et aucune l'an passé. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2011 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

6. PLACEMENTS (suite)**Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)**

Au 31 mars 2011, le Fonds détient les BTAA suivants :

	2011		2010	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	5 526	5 526	5 526	5 526
Catégorie A-2	1 365	1 362	1 365	1 363
Catégorie B	248	--	248	--
Catégorie C	221	--	221	--
Actifs inadmissibles	--	--	247	--
Véhicules d'actifs cadres 3				
Actifs traditionnels	49	--	146	48
Actifs inadmissibles	368	--	400	107
	<u>7 777</u>	<u>6 888</u>	<u>8 153</u>	<u>7 044</u>

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable :

	2011		2010	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	8 153	7 044	9 309	7 995
Disposition	(129)	(75)	(958)	(951)
Radiation	(247)	--	(198)	--
Perte de valeur	--	(81)	--	--
Solde à la fin	<u>7 777</u>	<u>6 888</u>	<u>8 153</u>	<u>7 044</u>

6. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2011, la valeur marchande des dépôts à participation est de 162 019 milliers de dollars (2010 : 148 728 milliers de dollars). La direction du Fonds considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable aux 31 mars 2010 et 2011.

Le placement dans les dépôts à participation contient des BTAA. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 5 918 milliers de dollars (2010 : 6 206 milliers de dollars).

7. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 1^{er} avril 2011, le Fonds a procédé au remboursement de l'avance de 10 millions de dollars, tel que mentionné au décret 335-2011 du gouvernement du Québec du 30 mars 2011.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Pour mettre en œuvre cet effort de restructuration, l'Assemblée nationale a adopté, le 8 juin 2011, le projet de loi 130 permettant l'intégration du Fonds à compter du 1^{er} octobre 2011.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Direction corporative de l'audit interne procède à des audits périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de Loto-Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« KPMG »), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et KPMG ont conjointement procédé à l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leur rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général et KPMG peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le président et chef de la direction,



ALAIN COUSINEAU

Le premier vice-président
Direction financière de Loto-Québec,



GILLE DUFOUR

MONTRÉAL, LE 1^{ER} JUIN 2011

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Loto-Québec, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2011, les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Loto-Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



COMPTABLES AGRÉÉS

MONTRÉAL, QUÉBEC

LE 1^{ER} JUIN 2011

RENAUD LACHANCE, FCA AUDITEUR

QUÉBEC, QUÉBEC

LE 1^{ER} JUIN 2011

* CA auditeur permis no. 8240

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

De l'exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)	2011	2010
Produits	3 674 862	3 755 078
Coût des ventes (note 5)	1 373 002	1 391 485
Bénéfice brut	2 301 860	2 363 593
Frais d'exploitation		
Charges d'opération	715 782	726 642
Amortissement des immobilisations corporelles	105 595	95 341
Amortissement des actifs incorporels	16 707	13 748
Charges financières (note 6)	4 252	11 159
	842 336	846 890
Bénéfice avant éléments suivants	1 459 524	1 516 703
Paiements spéciaux (note 7)	29 760	32 205
Taxe sur les produits et services	35 024	34 620
Taxe de vente du Québec	56 799	54 694
Casinos Développement Europe et ses filiales (note 11)		
Dévaluation des prêts	–	29 583
Radiation des intérêts capitalisés	–	24 914
	121 583	176 016
Bénéfice net	1 337 941	1 340 687

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

De l'exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)	2011	2010
Solde au début	134 307	134 307
Bénéfice net	1 337 941	1 340 687
	1 472 248	1 474 994
Dividendes	(1 246 813)	(1 251 597)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 8)		
Aide à l'action communautaire autonome	(14 817)	(15 818)
Aide à l'action humanitaire internationale	(2 963)	(3 164)
Contributions au gouvernement du Québec (note 9)	(73 348)	(70 108)
	(91 128)	(89 090)
Solde à la fin	134 307	134 307

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 mars 2011

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
ACTIF		
À court terme		
Fonds en caisse – casinos	62 522	61 470
Encaisse	34 097	33 908
Créances (note 10)	76 003	90 865
Stocks	4 974	5 499
Frais payés d'avance	36 850	32 213
Portion court terme des actifs financiers reliés aux rentes viagères (note 16)	1 384	1 249
	215 830	225 204
Placements (note 11)	98 069	83 322
Immobilisations corporelles (note 12)	740 408	732 556
Actifs incorporels (note 13)	104 372	93 031
Actifs financiers reliés aux rentes viagères (note 16)	51 485	48 215
Actif au titre des prestations constituées (note 21)	6 462	3 461
	1 216 626	1 185 789
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 14)	472 219	365 730
Dividendes à payer	21 813	171 597
Charges à payer et frais courus (note 15)	236 195	237 426
Portion court terme des rentes viagères à payer (note 16)	1 384	1 249
Produits reportés	23 112	18 217
Portion court terme de la dette à long terme (note 17)	–	75 000
	754 723	869 219
Rentes viagères à payer (note 16)	51 485	48 215
Passif au titre des prestations constituées (note 21)	8 687	8 878
Dette à long terme (note 17)	267 254	125 000
	1 082 149	1 051 312
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions autorisé, émis et payé :		
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	134 307	134 307
	134 477	134 477
	1 216 626	1 185 789
Éventualités et engagements (note 18)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



HÉLÈNE F. FORTIN, FCA
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PAULE BOUCHARD, FCA
PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

De l'exercice clos le 31 mars 2011

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 337 941	1 340 687
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	122 302	109 089
Perte à l'aliénation d'immobilisations corporelles	8 563	4 055
Quote-part dans les résultats de la Société en commandite Manoir Richelieu	1 419	1 306
Quote-part des partenaires de la Société en commandite Manoir Richelieu	5 719	5 969
Produits d'intérêts sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	(5 472)	-
(Gain) perte de change sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	(791)	22 376
Dévaluation des prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	-	29 583
Radiation des intérêts capitalisés sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	-	24 914
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 20)	15 175	(13 621)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 484 856	1 524 358
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(1 396 597)	(1 375 400)
Emprunts bancaires	106 489	102 409
Augmentation de la dette à long terme	142 254	-
Remboursement de la dette à long terme	(75 000)	-
Contributions au gouvernement du Québec	(73 348)	(70 108)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome		
Aide à l'action communautaire autonome	(14 817)	(15 818)
Aide à l'action humanitaire internationale	(2 963)	(3 164)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 313 982)	(1 362 081)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(125 572)	(109 889)
Acquisitions d'actifs incorporels	(28 975)	(22 364)
Produits à l'aliénation d'immobilisations corporelles	345	285
Augmentation des prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	(7 447)	-
Investissement, net des distributions, dans la Société en commandite Manoir Richelieu et versements aux partenaires	(7 984)	(5 446)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(169 633)	(137 414)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 241	24 863
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	95 378	70 515
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 20)	96 619	95 378

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2011

NOTE 1

CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries du Québec, désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), Loto-Québec est exonérée d'impôts sur le revenu.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La direction prépare les états financiers consolidés de Loto-Québec conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ce qui exige qu'elle ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la valeur des prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales en propriété exclusive (en 2010 : nommé JOAGROUPE Holding), la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les évaluations des rentes viagères à payer et des actifs reliés à ces rentes ainsi que les évaluations de l'actif et du passif au titre des prestations constituées.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit :

- Lotim inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- La Société du jeu virtuel du Québec inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mundial inc.
- Casino Capital 2006 inc.
- Technologies Nter, société en commandite
- Technologies Nter inc.

Les placements dans la Société en commandite Manoir Richelieu, le commandité 9064-1812 Québec inc. et Casinos Développement Europe et ses filiales sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Produits**Loteries et bingos

Les produits provenant de la vente de billets de loterie et de bingos sont enregistrés à la date du tirage, à l'exception des produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées, lesquels sont comptabilisés lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux produits reportés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portées aux frais payés d'avance.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, Loto-Québec attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente, et ceux-ci sont principalement comptabilisés à l'encontre des produits.

Casinos et loteries vidéo

Les produits provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Restauration et hébergement

Les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Coût des ventesLoteries et bingos

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos et de certains produits du secteur des loteries sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

Casinos

Les ristournes promotionnelles correspondent aux sommes remises en argent aux joueurs des casinos.

Taxes à la consommation

Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par Loto-Québec. Celles-ci sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent.

De plus, en remplacement de la perception de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) sur les produits générés par les activités liées au jeu, Loto-Québec paie les taxes normalement payables par le consommateur et en absorbe le coût. Celles-ci sont présentées distinctement à l'état des résultats consolidés.

Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent ainsi environ 28 % de la majeure partie des charges taxables liées au jeu, tandis que celles attribuables aux activités non liées au jeu sont calculées de la même façon que pour les autres entités assujetties aux taxes à la consommation.

Avantages sociaux futurs

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que Loto-Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime du personnel cadre et professionnel) sont capitalisés en accord avec la législation applicable et leurs actifs sont détenus par un fiduciaire indépendant. Les obligations du Régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Loto-Québec sont capitalisées.

Les autres avantages sociaux sont principalement constitués de congés de maladie monnayables au moment du départ ou de la retraite des employés visés, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité ainsi que de sommes forfaitaires à la retraite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Société des casinos du Québec inc. provisionne le coût au titre des régimes à prestations déterminées, selon des méthodes actuarielles et des hypothèses déterminées par Loto-Québec, qui comprennent la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaires, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. La charge nette périodique au titre des régimes de retraite comprend :

- Le coût des prestations de retraite accordées en échange de services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- Les intérêts débiteurs sur les obligations;
- Le rendement prévu de l'actif des régimes de retraite basé sur la juste valeur des actifs des régimes;
- Les gains ou les pertes sur règlement ou compression. Lorsque la restructuration d'un régime donne droit à la fois à un règlement et à une compression, la compression est comptabilisée avant le règlement;
- L'amortissement des gains et pertes actuariels cumulatifs nets, non constatés, excédant 10 % du solde au début de l'exercice, des obligations au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sur la durée résiduelle moyenne de service du groupe d'employés participant aux régimes de retraite à prestations déterminées ou la durée de vie restante moyenne de ceux ayant droit aux bénéfices pour les régimes couvrant seulement des employés participants inactifs.

Les obligations des régimes sont calculées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

Instruments financiersCatégories d'instruments financiers

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le contrat de change à terme. De plus, Loto-Québec a désigné les actifs et passifs financiers suivants à des fins de transaction, soit les créances, les actifs financiers reliés aux rentes viagères, les emprunts bancaires, les dividendes à payer, les charges à payer et frais courus et les rentes viagères à payer.

Loto-Québec a classé dans la catégorie prêts et créances, les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales et à la Société en commandite Manoir Richelieu.

La dette à long terme est classée dans les autres passifs financiers.

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Évaluation ultérieure

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et, le cas échéant, les gains et les pertes qui découleraient de leur réévaluation à la juste valeur seraient constatés en résultat net.

Les prêts et créances ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

Loto-Québec classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les prix) ou indirectement (c.-à-d. les dérivés des prix);
- niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

Résultat étendu

Au cours de l'exercice, Loto-Québec n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ou de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Stocks**Restauration

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût des aliments et boissons est le coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût et amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les taux suivants :

Immeubles	2 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements	2,5 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements loués	2,86 % et 33,33 %
Aménagement intérieur	2,5 % à 20 %
Aménagement extérieur	2,5 % à 14,29 %
Améliorations locatives	4 % à 27,91 %
Mobilier de bureau	10 %
Matériel roulant	6,67 % et 30 %
Équipement	10 % à 33,33 %

Les immobilisations corporelles inutilisées et celles non encore mises en service ne sont pas amorties.

Les améliorations des immobilisations corporelles existantes qui prolongent de façon importante la durée de vie utile ou améliorent l'utilité des actifs sont capitalisées, alors que les coûts d'entretien et de réparation sont portés en résultat lorsqu'ils sont engagés.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels et de développement informatique. Ils sont présentés à leur coût et amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 10 % à 33,33 %.

Les logiciels d'application modifiés à l'interne sont capitalisés lorsque certains critères de report sont rencontrés, comme l'établissement de la faisabilité technique. Les logiciels sont traités comme des actifs incorporels puisqu'ils ne font pas partie intégrante du fonctionnement du matériel informatique connexe.

Les projets informatiques en développement seront amortis lorsque leur développement sera terminé et que les projets seront mis en exploitation.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

Les actifs à long terme doivent être soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, mesurée en comparant leur valeur nette comptable à la valeur estimative non actualisée des flux de trésorerie résultant de leur utilisation. Les actifs ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés à leur juste valeur, déterminée essentiellement en utilisant la valeur estimative actualisée des flux de trésorerie futurs provenant de leur utilisation et de leur cession éventuelle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Conversion des devises**

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Loto-Québec utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux risques de change liés à ses prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales. La politique de Loto-Québec, conformément au Règlement du gouvernement du Québec sur les conventions d'échange de devises ou de taux d'intérêt transigées par un organisme, dicte qu'elle ne peut utiliser les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Loto-Québec n'utilise pas la comptabilité de couverture pour ses instruments financiers. Les instruments dérivés, qui constituent des couvertures économiques mais qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture, sont constatés dans le bilan à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Loto-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance est d'au plus 90 jours.

NOTE 3**MODIFICATION FUTURE DES MÉTHODES COMPTABLES**

Le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a confirmé que les entreprises ayant une obligation d'information du public seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, incluant les comparatifs pour 2010; dans le cas de Loto-Québec, les IFRS seront donc appliquées pour les états financiers consolidés annuels des périodes commençant le 1^{er} avril 2011. En conséquence, dans son information financière diffusée après le 1^{er} avril 2011, Loto-Québec devra fournir des données comparatives pour la période correspondante de l'exercice précédent, de sorte que le 1^{er} avril 2010 constituera la date de transition. Loto-Québec est à finaliser l'impact de ces normes sur ses états financiers consolidés.

NOTE 4**INFORMATIONS SUR LE CAPITAL**

Loto-Québec définit son capital comme étant les capitaux propres et le détaille comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
Capitaux propres		
Capital-actions	170	170
Bénéfices non répartis	134 307	134 307
	134 477	134 477

En vertu de la Loi sur la Société des loteries du Québec, les dividendes sont fixés par le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis et correspondent au bénéfice net consolidé duquel sont déduites les sommes à verser au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome ainsi que les contributions au gouvernement du Québec. Au cours de l'exercice, Loto-Québec a respecté ces exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise. Ces exigences sont les mêmes que l'exercice précédent.

Loto-Québec gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 5
COÛT DES VENTES

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
Loteries		
Lots attribués	918 948	922 723
Commissions aux détaillants	124 670	124 898
Impression des billets	31 964	35 303
	1 075 582	1 082 924
Casinos, restauration et hébergement		
Ristournes promotionnelles	34 521	32 516
Restauration	27 660	29 719
	62 181	62 235
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	215 399	225 016
Impression des coupons	895	910
	216 294	225 926
Bingos		
Lots attribués	15 692	16 521
Commissions aux exploitants	2 371	2 562
Impression des cartes	882	1 317
	18 945	20 400
	1 373 002	1 391 485

NOTE 6
CHARGES FINANCIÈRES

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
Charges d'intérêts sur :		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	3 966	2 824
Dette à long terme	6 634	7 180
Produits d'intérêts sur :		
Dépôts à terme	(455)	(283)
Prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	(910)	-
Intérêts reliés à l'augmentation de la valeur actualisée des prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	(4 562)	-
Perte (gain) sur contrats de change	370	(20 938)
(Gain) perte de change sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	(791)	22 376
	4 252	11 159

⁽¹⁾ Incluent 2,0 M\$ (2010 : 0,8 M\$) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et 0,3 M\$ (2010 : 0,3 M\$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 7
PAIEMENTS SPÉCIAUX

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
Compensation au gouvernement du Canada	15 544	15 249
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	7 138	7 275
Versements de paiements garantis – salons de jeux	–	2 513
Commissions spéciales aux OSBL	1 133	1 071
Compensations aux OSBL participants	5 523	5 646
Compensations aux OSBL non participants	422	451
	29 760	32 205

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24,0 M\$ en dollars de 1979, soit 66,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2011 (2010 : 65,0 M\$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimale des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de Loto-Québec dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

Versements de paiements garantis – salons de jeux

En vertu de la convention de versement de paiements garantis, ces paiements garantis correspondent à 22 % des revenus nets des 535 positions de jeu situées dans les deux salons de jeux connexes aux hippodromes de Trois-Rivières et de Québec.

Les paiements garantis ont été effectués jusqu'au 13 octobre 2009 par une filiale de Loto-Québec à titre de mandataire du gouvernement du Québec. Le 14 octobre 2009, conformément aux pénalités prévues à l'article 17.10 de la convention de vente d'actifs et d'engagements relatifs à l'industrie des courses de chevaux, le ministre des Finances a donné instruction à Loto-Québec de cesser tout versement de paiements garantis à cette date.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux OSBL qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement Lotomatique.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Participants

À titre de mandataire, la Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux titulaires d'une licence de bingos un montant équivalent à 36,4 % des ventes de billets du bingo moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu ou 50 % du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

À titre de mandataire, la Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 % des ventes de billets de type pari mutuel du produit Le Grand Tour moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux titulaires d'une licence de bingos qui ne participent pas au bingo de la Société des bingos du Québec inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 8

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Loto-Québec verse annuellement au Fonds des sommes correspondant à 6 % du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent. En vertu de sa loi constitutive, ces sommes sont attribuées à l'action communautaire autonome à hauteur de 5/6 de la somme attribuée et à l'action humanitaire internationale à hauteur de 1/6.

NOTE 9

CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	7 132	14 207
Ministère de la Santé et des Services sociaux	52 000	52 000
Ministère de la Sécurité publique	3 916	3 901
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	10 000	–
Ministère des Finances	300	–
	73 348	70 108

NOTE 10

CRÉANCES

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
Grossistes	30 664	29 317
Détaillants	15 880	24 260
Divers	29 459	37 288
	76 003	90 865

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 11
PLACEMENTS

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
Casinos Développement Europe et ses filiales en propriété exclusive ⁽¹⁾		
Prêts, en euros, taux fixe de 8 %, encaissables le 16 avril 2018 ⁽²⁾ (41,9 M€)	57 583	52 822
Prêt, en euros, taux fixe de 15 %, capital et intérêts composés, encaissable le 16 avril 2018 ⁽³⁾ (6,5 M€)	8 949	–
Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc., participation équivalente à 50 % de l'exploitation du Manoir Richelieu et du Casino de Charlevoix	29 029	27 992
Société en commandite Manoir Richelieu		
Prêt sans modalité de remboursement, portant intérêt au taux fixe de 5 % payable annuellement	2 508	2 508
	98 069	83 322

⁽¹⁾ Loto-Québec détient une participation en actions de 35 % dans Casinos Développement Europe et ses filiales. La valeur des actions a été dévaluée de 6,3 M\$ au 31 mars 2009 pour tenir compte de 35 % de la perte au 31 décembre 2008 jusqu'à concurrence du coût des actions détenues par Loto-Québec de 6,3 M\$. La quote-part des gains non constatée pour l'exercice est de 0,4 M\$ pour une perte totale cumulative de 10,8 M\$ (2010 : 11,2 M\$).

⁽²⁾ En 2010, à la suite de la récession mondiale et des difficultés de l'industrie française des casinos, Loto-Québec, avec l'aide d'un évaluateur indépendant, a procédé à une estimation de la valeur des prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales (en 2010 : nommé JOAGROUPE Holding). Ainsi, la valeur comptable a été ramenée à la valeur de réalisation estimative, soit l'équivalent de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt initial inhérent aux prêts de 8 %. La valeur comptable des prêts a été dévaluée de 29,6 M\$. De plus, la portion des intérêts capitalisés au montant de 24,9 M\$ a été dévaluée en entier. En 2011, le marché de l'industrie française des casinos s'est stabilisé et aucune dévaluation supplémentaire n'a été comptabilisée.

Depuis le 16 février 2009, pour l'ensemble des prêts portant intérêts à 8 %, Loto-Québec renouvelle annuellement son consentement pour suspendre les intérêts. Les échéances de ces prêts ont été modifiées au cours de l'année de mai 2016 à avril 2018. Ces prêts sont subordonnés aux prêts seniors et aux liens de Casinos Développement Europe et ses filiales.

⁽³⁾ Le 22 juin 2010, dans le cadre d'une restructuration de l'ensemble des dettes de Casinos Développement Europe et ses filiales, les actionnaires ont consenti un apport de 15 M€ sous forme de prêt. La quote-part de Loto-Québec est de 7,4 M\$ (5,8 M€).

Au cours de l'exercice, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar canadien a eu pour effet d'augmenter la valeur des prêts de 0,8 M\$ (2010 : diminution de 22,4 M\$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011			2010		
	Coût	Amortissement Cumulé	Net	Coût	Amortissement Cumulé	Net
Terrains	46 101	–	46 101	42 339	–	42 339
Immeubles	413 076	147 974	265 102	408 913	138 722	270 191
Aménagement des stationnements	120 404	82 203	38 201	130 980	86 444	44 536
Aménagement des stationnements loués	1 555	1 192	363	5 485	3 935	1 550
Aménagement intérieur	258 334	132 040	126 294	227 509	119 898	107 611
Aménagement extérieur	58 203	41 555	16 648	37 377	25 883	11 494
Améliorations locatives	70 521	39 080	31 441	63 527	36 172	27 355
Mobilier de bureau	22 659	13 323	9 336	22 858	13 395	9 463
Matériel roulant	1 158	560	598	921	562	359
Équipement	564 929	404 533	160 396	560 567	378 648	181 919
Œuvres d'art	6 867	–	6 867	6 479	–	6 479
Immobilisations corporelles inutilisées	39 061	–	39 061	29 260	–	29 260
	1 602 868	862 460	740 408	1 536 215	803 659	732 556

Les immobilisations corporelles inutilisées représentent de l'équipement en attente d'être mis en service au montant de 0,9 M\$ (2010 : 6,2 M\$), la réfection d'immeubles en cours au montant de 2,5 M\$ (2010 : 7,5 M\$) ainsi que des coûts de 35,7 M\$ (2010 : 15,6 M\$) liés au projet de modernisation du Casino de Montréal.

NOTE 13
ACTIFS INCORPORELS

	2011			2010		
	Coût	Amortissement Cumulé	Net	Coût	Amortissement Cumulé	Net
Logiciels et développement informatique	182 804	92 887	89 917	144 524	75 952	68 572
Projets informatiques en développement	14 455	–	14 455	24 459	–	24 459
	197 259	92 887	104 372	168 983	75 952	93 031

Au cours de l'exercice, Loto-Québec a acquis 29,0 M\$ (2010 : 22,4 M\$) de logiciels et développement informatique ainsi que des projets informatiques en développement dont 14,3 M\$ (2010 : 7,0 M\$) des coûts proviennent du développement interne.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 14
EMPRUNTS BANCAIRES

Loto-Québec est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 575,0 M\$, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 1,0 G\$ auprès de ce même fonds.

Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts à court terme et à long terme de Loto-Québec ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1,3 G\$.

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an s'élevaient à 472,2 M\$ (2010 : 365,7 M\$) dont 133,0 M\$ (2010 : 102,0 M\$) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et 197,0 M\$ (2010 : 87,0 M\$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces emprunts portent intérêt au taux du marché, soit de 1,11 % à 1,85 % (2010 : de 0,33 % à 0,94 %).

NOTE 15
CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
Fournisseurs et frais courus ⁽¹⁾	144 962	150 696
Lots aux gagnants	72 856	66 578
Société en commandite Manoir Richelieu	6 224	5 667
Provision pour les lots non réclamés	2 748	5 249
Taxe sur les produits et services	3 332	3 484
Taxe de vente du Québec	6 073	5 752
	236 195	237 426

⁽¹⁾ Incluent des intérêts courus de 3,1 M\$ (2010 : 2,6 M\$) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et de 0,03 M\$ (2010 : 0,008 M\$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de Loto-Québec excluant les jeux pancanadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de commissions aux détaillants.

NOTE 16
RENTES VIAGÈRES

Loto-Québec offre des rentes viagères dans ses produits de loterie. Pour les gagnants des gros lots qui choisissent de recevoir des rentes viagères plutôt que des montants forfaitaires, Loto-Québec cède l'émission et l'administration de la rente à une tierce partie.

Les montants versés à la tierce partie sont inscrits comme actifs financiers et sont amortis en fonction de l'espérance de vie des gagnants au moment de l'émission de la rente. L'amortissement et la variation de la juste valeur de l'exercice sont de 1,4 M\$ présentés dans les charges d'opération.

Le passif financier est évalué par l'actuaire interne en tenant compte d'hypothèses, dont l'espérance de vie.

Pour l'exercice, les déboursés faits par Loto-Québec à une tierce partie pour les rentes viagères sont de 4,8 M\$ (2010 : 5,3 M\$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 17

DETTE À LONG TERME

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables à échéance le :		
1 ^{er} décembre 2010, taux fixe de 3,382 %	–	75 000
5 mai 2014, taux fixe de 3,113 %	50 000	50 000
1 ^{er} décembre 2014, taux fixe de 2,702 %	49 801	–
1 ^{er} décembre 2015, taux fixe de 4,117 %	75 000	75 000
1 ^{er} décembre 2016, taux fixe de 3,262 %	49 378	–
1 ^{er} décembre 2020, taux fixe de 4,102 %	43 075	–
	267 254	200 000
Moins portion à court terme	–	(75 000)
	267 254	125 000

NOTE 18

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, Loto-Québec fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de Loto-Québec conteste ces réclamations et poursuites judiciaires. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de Loto-Québec relativement à ces éventualités. Selon la direction, aucun règlement pouvant découler de celles-ci n'aurait un effet significatif sur les états financiers consolidés de Loto-Québec.

Engagements

Baux

Loto-Québec est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs et d'un terrain. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans, jusqu'à une durée maximale de 60 ans.

Les paiements minimaux futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit :

2012	23 890
2013	19 814
2014	16 455
2015	14 185
2016	10 987
2017 et subséquemment	14 358
	<u>99 689</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

Casinos

Modernisation du Casino de Montréal

L'ensemble du budget de modernisation du Casino de Montréal s'élève à 305,7 M\$. La réalisation de ce projet s'étendra jusqu'en 2013-2014. Au 31 mars 2011, les investissements cumulés sont de 81,1 M\$ (2010 : 15,6 M\$) et les engagements s'élèvent à 15,1 M\$.

Loteries vidéo

En décembre 2009, le gouvernement du Québec a autorisé une filiale de Loto-Québec à acquérir des appareils de loterie vidéo et des contrôleurs de sites pour un montant n'excédant pas 245,2 M\$ ainsi qu'une centrale de gestion pour un montant n'excédant pas 20,0 M\$.

Au 31 mars 2011, les investissements totalisent 10,6 M\$ dont 10,0 M\$ pour les appareils de loterie vidéo et les contrôleurs de sites et 0,6 M\$ pour la centrale de gestion. Les investissements ont débuté en 2011.

Mise sur toi

Loto-Québec s'est engagée à verser à Mise sur toi, une contribution annuelle équivalant à 1,95/10 de 1 % des produits nets réels des secteurs des loteries, casinos, loteries vidéo et bingos. En 2011, Loto-Québec a versé 6,1 M\$. Pour le prochain exercice, le versement est évalué à 5,4 M\$.

Mise sur toi a pour mission de sensibiliser et d'informer la population du Québec sur la question des jeux de hasard et d'argent afin qu'elle puisse prendre des décisions responsables et éclairées et maintenir de saines habitudes de jeu. Ses principaux objectifs sont la promotion de comportements de jeu sains, la prévention des effets dommageables du jeu excessif et la protection des personnes vulnérables.

Contributions au gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, à la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec a conclu une entente avec le MAPAQ, à compter de l'année financière 2008-2009, relativement au versement d'une somme annuelle de 6,1 M\$ dans un compte à fin déterminée, et ce, pendant cinq ans pour se terminer le 31 mars 2013.

De plus, Loto-Québec s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme de 0,1 M\$ pour l'année 2011-2012 pour assurer le financement du Programme d'aide ponctuelle aux éleveurs de chevaux Standardbred.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 22,0 M\$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

De plus, Loto-Québec s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 30,0 M\$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de ces engagements.

Ministère de la Sécurité publique

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 3,0 M\$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès aux appareils de loterie vidéo. Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

De plus, Loto-Québec s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme d'environ 0,9 M\$ par année indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation, et ce, pendant cinq ans pour se terminer le 31 mars 2012, pour financer les ressources supplémentaires permettant de réduire les délais de certification des appareils de jeu exploités par Loto-Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme de 35,5 M\$ dont 10,0 M\$ pour l'année financière 2010-2011 et 8,5 M\$ pour chacun des exercices financiers 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 pour le financement des opérations courantes de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Ministère des Finances

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère des Finances à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme de 1,1 M\$ dont 0,3 M\$ pour l'année financière 2010-2011, 0,3 M\$ pour l'année 2011-2012, 0,3 M\$ pour l'année 2012-2013 et 0,2 M\$ pour l'année 2013-2014 pour rembourser la totalité des dépenses encourues pour le fonctionnement du comité de suivi sur le jeu en ligne.

NOTE 19
INSTRUMENTS FINANCIERS**Politique en matière de gestion des risques**

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents au niveau des instruments financiers.

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Le fonds en caisse – casinos comprend l'inventaire d'argent des casinos. Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de grossistes et de détaillants. Les autres actifs financiers représentent des rentes viagères versées à d'importantes compagnies d'assurances. À l'exception du risque de crédit lié aux prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales présenté à la note 11, la direction estime que Loto-Québec n'est exposée à aucun autre risque de crédit important. Les comptes en souffrance représentent moins de 1 % des créances en 2011 et en 2010.

Risque de change

Loto-Québec détient des placements en prêts libellés en euros dans Casinos Développement Europe et ses filiales, d'une valeur comptable de 66,5 M\$ (48,4 M€) au 31 mars 2011 (2010 : 52,8 M\$ (38,5 M€)). Le 31 mars 2010, Loto-Québec a signé un contrat de change à terme libellé en euros d'un montant de 53,2 M\$ (38,5 M€) échéant le 31 mars 2011 et le 22 juin 2010, Loto-Québec a signé un contrat à terme libellé en euros d'un montant de 7,4 M\$ (5,8 M€) échéant le 31 mars 2011. Ces contrats à terme ont été achetés afin de se prémunir contre toute variation éventuelle du taux de change relatif à ces placements. Une protection similaire venant à échéance le 31 mars 2012 a été reconduite pour un montant de 67,8 M\$ (49,3 M€). La juste valeur du contrat de change au 31 mars 2011 est nulle puisque ce contrat a pris effet à cette date. Les contrats de change ont été signés avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

De plus, Loto-Québec réalise certaines autres opérations en devises. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée par ces opérations. Par contre, ce risque n'a pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de Loto-Québec.

L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change est comptabilisée dans le poste Charges financières.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de Loto-Québec se détaillent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>			Échéance			
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Moins de 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 à 10 ans
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	472 219	475 359	475 359	–	–	–
Dividendes à payer	21 813	21 813	21 813	–	–	–
Charges à payer et frais courus	236 195	236 195	236 195	–	–	–
Dette à long terme	267 254	320 522	8 120	9 393	199 494	103 515
	997 481	1 053 889	741 487	9 393	199 494	103 515

Loto-Québec considère qu'elle détient suffisamment d'actifs facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Risque de taux d'intérêt

Les prêts et la dette à long terme portent intérêts à taux fixe.

Les emprunts bancaires portent intérêts à taux fixe. Ils sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés.

Juste valeur

<i>(en milliers de dollars)</i>		2011		2010	
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs détenus à des fins de transaction*	1	96 619	96 619	95 378	95 378
Actifs désignés à des fins de transaction*	3	128 872	128 872	140 329	140 329
Prêts et créances**	s. o.	69 040	–	55 330	–
Passifs désignés à des fins de transaction*	3	783 096	783 096	824 217	824 217
Autres passifs***	s. o.	267 254	–	200 000	–

* Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont des instruments à court terme dont la juste valeur est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

** Les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales et à la Société en commandite Manoir Richelieu résultent de transactions entre sociétés apparentées, et, par conséquent, les termes et conditions relatives à ces prêts peuvent différer de ce qui serait négocié avec des sociétés non apparentées.

*** La dette à long terme a été créée dans le cadre d'une opération entre apparentés (Fonds de financement du gouvernement du Québec).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 20
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		
Fonds en caisse – casinos	62 522	61 470
Encaisse	34 097	33 908
	96 619	95 378
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	14 862	(18 805)
Stocks	525	171
Frais payés d'avance	2 914	(5 561)
Actifs financiers reliés aux rentes viagères	(3 405)	(4 107)
Actif au titre des prestations constituées	(3 001)	(3 461)
Charges à payer et frais courus	(4 829)	15 778
Rentes viagères à payer	3 405	4 107
Produits reportés	4 895	(2 774)
Passif au titre des prestations constituées	(191)	1 031
	15 175	(13 621)
Information supplémentaire		
Immobilisations corporelles incluses aux frais payés d'avance	8 521	970
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	18 961	14 627
Acquisitions d'actifs incorporels financés par les charges à payer et frais courus	2 990	3 917
Quote-part des partenaires dans la Société en commandite		
Manoir Richelieu incluse dans les charges à payer et frais courus	6 101	5 910
Intérêts payés	12 022	10 011

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 21

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de Loto-Québec, de la Société des loteries vidéo du Québec inc., de la Société des bingos du Québec inc., de la Société du jeu virtuel du Québec inc., d'Ingenio, filiale de Loto-Québec inc., et de Technologies Nter, société en commandite, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes interentreprises s'élèvent à 6,2 M\$ (2010 : 5,1 M\$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Jusqu'au 31 décembre 2009, les membres du personnel de la Société des casinos du Québec inc. ont participé au Régime de retraite à cotisations déterminées et les membres du personnel de Technologies Nter, société en commandite, ont participé à un REER collectif. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice 2010 pour ces régimes ont été de 7,8 M\$.

Le 31 décembre 2009, la Société des casinos du Québec inc. a instauré deux nouveaux régimes de retraite à prestations déterminées, soit le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel. La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société des casinos du Québec inc. lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des trois meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les rentes versées aux retraités seront majorées à chaque année selon 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation annuelle de la Société des casinos du Québec inc. sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire juge qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations constituées par les employés et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société des casinos du Québec inc., sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Un montant équivalent à 20 % de tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société des casinos du Québec inc.

Loto-Québec offre à la haute direction un Régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (le Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la Loi de l'impôt sur le revenu.

À la fin de l'exercice, pour fins comptables, l'actuaire interne assisté par des actuaires indépendants ont évalué les obligations au titre des prestations et la juste valeur des actifs des régimes pour le Régime des employés, le Régime du personnel cadre et professionnel, le Régime supplémentaire ainsi que pour les autres avantages sociaux futurs. Les évaluations actuarielles les plus récentes aux fins de la capitalisation du Régime des employés et du Régime du personnel cadre et professionnel ont été effectuées en date du 31 décembre 2009 et les prochaines évaluations doivent être effectuées au plus tard en date du 31 décembre 2010. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation du Régime supplémentaire a été effectuée en date du 31 mars 2011 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 31 mars 2012.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Le tableau suivant présente les informations relatives aux différents régimes de Loto-Québec :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011		2010	
	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux	Régimes de retraite ⁽¹⁾	Autres avantages sociaux
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	118 921	8 878	2 500	6 375
Coût des services rendus	13 253	-	2 707	-
Intérêts débiteurs	9 003	-	1 891	-
Cotisations des employés	15 409	-	3 542	-
Prestations versées	(904)	-	(42)	-
Montant net de transfert	10 927	-	97 192	-
Perte (gain) actuarielle	18 533	(191)	11 131	2 503
Solde à la fin de l'exercice	185 142	8 687	118 921	8 878
Juste valeur des actifs des régimes				
Solde au début de l'exercice	119 575	-	1 072	-
Rendement réel des actifs des régimes	15 250	-	1 228	-
Cotisations de l'employeur	16 887	-	7 910	-
Cotisations des employés	15 409	-	3 542	-
Prestations versées	(904)	-	(42)	-
Montant net de transfert	12 803	-	105 926	-
Frais d'administration des régimes	(1 139)	-	(62)	-
Solde à la fin de l'exercice	177 881	-	119 574	-
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	(7 261)	(8 687)	653	(8 878)
Perte actuarielle nette non amortie	13 723	-	2 808	-
Actif (passif) au titre des prestations constituées	6 462	(8 687)	3 461	(8 878)

⁽¹⁾ Du 1^{er} janvier au 31 mars 2010 pour le régime des employés et du personnel cadre et professionnel

Selon la juste valeur des actifs détenus au 31 mars 2011, les actifs des régimes de retraite sont composés de 1,8 % d'encaisse, de 58,8 % d'obligations, de 13,2 % d'actions canadiennes et de 26,2 % d'actions mondiales.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les composantes du coût constaté au titre des prestations constituées se détaillent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011		2010	
	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux	Régimes de retraite ⁽¹⁾	Autres avantages sociaux
Coût des services rendus au cours de l'exercice	14 003	–	2 895	–
Intérêts débiteurs	9 003	–	1 891	–
Rendement réel des actifs des régimes	(15 250)	–	(1 228)	–
Perte (gain) actuarielle	17 046	(191)	11 131	2 503
Coût déterminé de l'exercice	24 802	(191)	14 689	2 503
Écart entre le rendement prévu et réel des actifs du régime	6 109	–	(618)	–
Écart entre la perte actuarielle nette (le gain actuariel net) et la perte actuarielle réelle (le gain actuariel réel)	(17 025)	–	(11 131)	–
Écart à l'égard de l'obligation transitoire	–	–	37	–
Coût constaté de l'exercice	13 886	(191)	2 977	2 503

⁽¹⁾ Du 1^{er} janvier au 31 mars 2010 pour les régimes des employés et du personnel cadre et professionnel

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles de l'exercice sont :

	2011		2010	
	Régimes de retraite	Autres avantages sociaux	Régimes de retraite ⁽¹⁾	Autres avantages sociaux
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,50 %	4,75 %	6,00 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,75 %	3,75 %
Coût constaté au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	6,00 %	4,75 %	6,50 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	3,50 %	3,50 %	3,75 %
Rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,60 % ⁽²⁾	s. o.	6,75 % ⁽²⁾	s. o.

⁽¹⁾ Du 1^{er} janvier au 31 mars 2010 pour les régimes des employés et du personnel cadre et professionnel

⁽²⁾ Nil pour le régime supplémentaire

NOTE 22
OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, Loto-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des opérations mentionnées ci-dessus, Loto-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 23

CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2010 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2011.

NOTE 24

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

<i>(en milliers de dollars)</i>						2011
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos	Loteries vidéo	Bingos	Élimination transactions intersecteurs	Chiffres consolidés
Produits						
Jeux	1 787 813	800 698	1 001 092	31 334	–	3 620 937
Restauration	–	74 160	–	–	(36 375)	37 785
Hébergement	–	16 140	–	–	–	16 140
	1 787 813	890 998	1 001 092	31 334	(36 375)	3 674 862
Coût des ventes						
Jeux	1 075 688	34 521	216 294	18 945	(106)	1 345 342
Restauration	–	27 660	–	–	–	27 660
	1 075 688	62 181	216 294	18 945	(106)	1 373 002
Bénéfice brut	712 125	828 817	784 798	12 389	(36 269)	2 301 860
Frais d'exploitation						
Charges d'opération ⁽¹⁾	161 578	503 519	69 391	17 563	(36 269)	715 782
Amortissement des immobilisations corporelles	13 484	60 876	30 639	596	–	105 595
Amortissement des actifs incorporels	9 821	4 731	2 011	144	–	16 707
Charges financières	3 280	(2 792)	3 767	(3)	–	4 252
	188 163	566 334	105 808	18 300	(36 269)	842 336
Bénéfice avant éléments suivants	523 962	262 483	678 990	(5 911)	–	1 459 524
Paiements spéciaux	16 677	7 138	–	5 945	–	29 760
Taxe sur les produits et services	12 826	7 919	13 872	407	–	35 024
Taxe de vente du Québec	20 823	12 853	22 465	658	–	56 799
	50 326	27 910	36 337	7 010	–	121 583
Bénéfice net (perte nette)	473 636	234 573	642 653	(12 921)	–	1 337 941

⁽¹⁾ Des charges sont assumées par les directions corporatives de Loto-Québec. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE (suite)

(en milliers de dollars)						2010
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos	Loteries vidéo	Bingos	Élimination transactions intersecteurs	Chiffres consolidés
Produits						
Jeux	1 795 334	829 810	1 043 332	32 025	–	3 700 501
Restauration	–	90 320	–	–	(50 920)	39 400
Hébergement	–	15 177	–	–	–	15 177
	1 795 334	935 307	1 043 332	32 025	(50 920)	3 755 078
Coût des ventes						
Jeux	1 082 924	32 516	225 926	20 400	–	1 361 766
Restauration	–	29 719	–	–	–	29 719
	1 082 924	62 235	225 926	20 400	–	1 391 485
Bénéfice brut	712 410	873 072	817 406	11 625	(50 920)	2 363 593
Frais d'exploitation						
Charges d'opération ⁽¹⁾	170 876	520 794	79 081	6 811	(50 920)	726 642
Amortissement des immobilisations corporelles	13 212	50 984	31 052	93	–	95 341
Amortissement des actifs incorporels	8 427	3 707	1 608	6	–	13 748
Charges financières	3 015	4 551	3 595	(2)	–	11 159
	195 530	580 036	115 336	6 908	(50 920)	846 890
Bénéfice avant éléments suivants	516 880	293 036	702 070	4 717	–	1 516 703
Paiements spéciaux	16 320	7 275	2 513	6 097	–	32 205
Taxe sur les produits et services	13 409	6 154	14 731	326	–	34 620
Taxe de vente du Québec	20 930	10 049	23 201	514	–	54 694
Casinos Développement Europe et ses filiales :						
Dévaluation des prêts	–	29 583	–	–	–	29 583
Radiation des intérêts capitalisés	–	24 914	–	–	–	24 914
	50 659	77 975	40 445	6 937	–	176 016
Bénéfice net (perte nette)	466 221	215 061	661 625	(2 220)	–	1 340 687

⁽¹⁾ Des charges sont assumées par les directions corporatives de Loto-Québec. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

RÉSULTATS COMPARATIFS

Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007
Résultats consolidés					
Produits	3 674 862	3 755 078	3 814 630	3 795 405	3 738 564
Coût des ventes					
Loteries					
Lots attribués	918 948	922 723	961 747	978 496	907 362
Commissions aux détaillants	124 670	124 898	128 705	130 028	124 004
Impression des billets	31 964	35 303	37 282	36 097	32 507
Sous-total loteries	1 075 582	1 082 924	1 127 734	1 144 621	1 063 873
Casinos					
Ristournes promotionnelles	34 521	32 516	25 021	23 153	21 821
Restauration	27 660	29 719	27 636	27 556	27 248
Sous-total casinos	62 181	62 235	52 657	50 709	49 069
Loteries vidéo					
Commissions aux détaillants	215 399	225 016	229 919	229 317	241 542
Impression des coupons	895	910	1 250	1 430	1 121
Sous-total loteries vidéo	216 294	225 926	231 169	230 747	242 663
Bingos					
Lots attribués	15 692	16 521	16 804	19 187	18 010
Commissions aux exploitants	2 371	2 562	2 325	2 499	2 387
Impression des cartes	882	1 317	1 168	1 570	1 107
Sous-total bingos	18 945	20 400	20 297	23 256	21 504
Total	1 373 002	1 391 485	1 431 857	1 449 333	1 377 109
Bénéfice brut	2 301 860	2 363 593	2 382 773	2 346 072	2 361 455
Frais d'exploitation					
Loteries	161 578	170 876	162 882	161 758	155 128
Casinos	467 250	469 874	439 074	427 447	435 048
Loteries vidéo	69 391	79 081	81 555	73 451	67 628
Bingos	17 563	6 811	5 901	6 006	5 498
Amortissement des immobilisations corporelles	105 595	95 341	87 288	84 525	80 742
Amortissement des actifs incorporels	16 707	13 748	11 915	9 797	11 557
Charges financières	4 252	11 159	9 537	16 598	6 911
	842 336	846 890	798 152	779 582	762 512
Bénéfice avant les éléments suivants	1 459 524	1 516 703	1 584 621	1 566 490	1 598 943
Paiements spéciaux	29 760	32 205	34 175	33 551	32 008
Taxe sur les produits et services	35 024	34 620	33 959	41 025	44 073
Taxe de vente du Québec	56 799	54 694	54 417	56 230	55 814
Quote-part dans la société satellite					
Casinos Développement Europe et ses filiales	–	–	6 311	(479)	(1 017)
Dévaluation des prêts	–	29 583	–	–	–
Radiation des intérêts capitalisés	–	24 914	–	–	–
	121 583	176 016	128 862	130 327	130 878
Bénéfice net	1 337 941	1 340 687	1 455 759	1 436 163	1 468 065

